



Compte Administratif 2023

Budget Primitif 2024

Note financière

Commission Finances du 20 mars 2024 et Comité Syndical du 3 avril 2024

Sommaire

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023	2
1.1. PRESENTATION DES PRINCIPAUX AJUSTEMENTS	2
1.2. TABLEAU RECAPITULATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 D'INVESTISSEMENT	3
1.3. TABLEAU RECAPITULATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE FONCTIONNEMENT	4
1.4. AFFECTATION DU RESULTAT TENANT COMPTE DE CE COMPTE ADMINISTRATIF	5
2. PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2024	6
2.1. MODIFICATIONS APORTEES AU BP 2024	6
2.2. ACCOMPAGNEMENT DE LA CC ROUMOIS SEINE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA TEOMI	7
2.3. TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF 2024 D'INVESTISSEMENT	9
2.4. TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE FONCTIONNEMENT	10
2.5. SIMULATION DE RESULTAT A FIN 2024	11
3. PRESENTATION DETAILLEE DU BP 2024	12
3.1. SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	19

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1.1. Présentation des principaux ajustements

Le Compte Administratif 2023 avait fait l'objet d'une analyse détaillée, en commission finances du 7 février, puis en comité syndical du 21 février 2024.

Les tableaux suivants présentent la mise à jour du CA 2023, à l'issue des derniers contrôles réalisés par les services ainsi que du travail mené conjointement avec le Comptable Public, au cours du mois de février 2024.

Comme indiqué lors de la Commission Finances du 7 février, le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 a retardé l'élaboration du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2023 comporte ainsi plusieurs reports et écarts, par rapport au Compte Administratif extrapolé du 7 février.

- Plusieurs différences sont liées à des reports de mandats ou de titres à l'exercice 2024. Ils ont été réalisés afin de pouvoir procéder à la clôture du Compte de Gestion et du Compte Administratif.
- La double inscription (dépenses et recettes), relative à l'inscription en non-valeur de produit irrécouvrable liée à la condamnation de Bioévolution/Europower a été décalée en 2024, pour 199 000€.
- L'inscription comptable de la cession de la bande de terrain annexant la ressourcerie (vente à la mairie de Menneval, pour 14 550€ HT) a été reportée en 2024.
- Correction du calcul des amortissements, dans le cadre des contrôles réalisés avec les services de la trésorerie. L'écart de 31 000 € apparaît en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement.
- Report d'une subvention de fonctionnement ADEME liée au compostage (financement des maîtres composteurs). Cette subvention avait bien été inscrite au BP 2024, mais n'avait pas été retirée du CA 2023 : -38 597€.

Les tableaux suivants présentent les écarts entre le Compte Administratif 2023 et le CA extrapolé 2023 analysé le 7 février.

1.2. Tableau récapitulatif du Compte Administratif 2023 d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2023 + DM1	CA extrapolé 2023 du 7/2/24	CA 2023	Ecart CA extrapolé 2023 du 7/2/24 et CA 2023	Commentaire
040	Amortissement des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	127 829,58 €	0,00 €	
16	Remboursement d'emprunts	2 008 961,00 €	1 887 921,71 €	1 887 927,71 €	6,00 €	Correction du CA 2023, à la suite des derniers contrôles.
20	Immobilisations incorporelles	55 724,00 €	5 724,00 €	5 724,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	2 045 785,92 €	765 020,05 €	765 020,05 €	0,00 €	
23	Opérations équipement en cours	2 333 031,00 €	752 950,65 €	752 950,65 €	0,00 €	
TOTAL		6 576 236,92 €	3 539 445,99 €	3 539 451,99 €	6,00 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	260 231,13 €	260 231,13 €	0,00 €	
		6 836 468,05 €	3 799 677,12 €	3 799 683,12 €	6,00 €	
Reste à réaliser			400 272,68 €	400 053,91 €	-218,77 €	Correction du CA 2023, à la suite des derniers contrôles.
Recettes d'investissement		BP 2023 + DM1	CA extrapolé 2023 du 7/2/24	CA 2023	Ecart CA extrapolé 2023 du 7/2/24 et CA 2023	Commentaire
021	Virement de la section de fonctionnement	1 008 752,00 €				
024	Produits de cession	344 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
040	Amortissement des immobilisations	1 224 130,00 €	1 208 971,00 €	1 239 971,16 €	31 000,16 €	Correction liée aux contrôles d'amortissements réalisés avec la Trésorerie.
10222	FCTVA	131 611,00 €	131 610,59 €	131 610,59 €	0,00 €	
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	551 425,05 €	551 425,05 €	0,00 €	
13	Subventions d'investissement	776 000,00 €	301 951,38 €	301 951,38 €	0,00 €	
16	Emprunt	2 800 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	
TOTAL		6 836 468,05 €	3 493 958,02 €	3 524 958,18 €	31 000,16 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté					
		6 836 468,05 €	3 493 958,02 €	3 524 958,18 €	31 000,16 €	
Reste à réaliser						

1.3. Tableau récapitulatif du Compte Administratif 2023 de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA extrapolé 2023 du 7/2/24	CA 2023	Ecart CA extrapolé 2023 du 7/2/24 et CA 2023	Commentaire
011	Charges à caractère général	9 669 412,18 €	9 376 032,46 €	9 365 405,36 €	-10 627,10 €	Annulation de mandats, reportés à 2024.
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 850 000,00 €	3 828 958,02 €	3 825 239,27 €	-3 718,75 €	Annulation de mandats, reportés à 2024.
022	Dépenses imprévues	224 973,00 €				
023	Virement à la section d'investissement	1 008 752,00 €				
042	Dotations aux amortissements	1 224 130,00 €	1 208 971,00 €	1 239 971,16 €	31 000,16 €	Correction liée aux contrôles d'amortissements réalisés avec la Trésorerie.
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00 €	406 124,21 €	207 014,64 €	-199 109,57 €	Report à 2024: non-valeur de produit irrécouvrable (Europower/Bioévolution pour 199 000€).
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	294 425,00 €	226 606,50 €	228 422,23 €	1 815,73 €	Correction d'une erreur de calcul d'intérêts d'emprunts.
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	109,00 €	109,00 €	0,00 €	
68	Provisions sur charges ultérieures					
	TOTAL	16 732 192,18 €	15 046 801,19 €	14 866 161,66 €	-180 639,53 €	
Recettes de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA extrapolé 2023 du 7/2/24	CA 2023	Ecart CA extrapolé 2023 du 7/2/24 et CA 2023	Commentaire
013	Atténuations de charges	81 000,00 €	109 405,44 €	109 405,44 €	0,00 €	
042	Reprise des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	127 829,58 €	0,00 €	
70	Produit des services	2 003 624,00 €	2 084 994,68 €	2 076 380,84 €	-8 613,84 €	Rejets de deux titres par la Trésorerie, report à 2024.
70	Facturation professionnels	350 000,00 €	338 440,00 €	364 011,42 €	25 571,42 €	Rejets de deux annulations de titres par la Trésorerie, report à 2024.
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 821 046,00 €	2 708 910,00 €	2 702 551,88 €	-6 358,12 €	Rejet d'un titre par la Trésorerie, report à 2024.
74	Contributions des collectivités	9 625 239,00 €	9 534 287,00 €	9 534 287,48 €	0,48 €	
75	Autres produits de gestion courante	161 400,00 €	158 461,60 €	119 863,88 €	-38 597,72 €	Report à 2024 de la subvention de fonctionnement liée au compostage.
77	Produits exceptionnels	161 350,00 €	222 142,35 €	209 211,34 €	-12 931,01 €	Report en 2024 de la cession de la bande de terrain annexant la ressourcerie (vente à la mairie de Menneval, pour 14 550€ HT). Ajustement des remboursements de sinistres: +1 600€.
78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €	199 000,00 €	0,00 €	-199 000,00 €	Report en 2024 de la double inscription (dépenses et recettes) Europower et Bioévolution.
	TOTAL	15 535 394,00 €	15 483 470,65 €	15 243 541,86 €	-239 928,79 €	
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	1 196 798,18 €	1 196 798,18 €	0,00 €	
		16 732 192,18 €	16 680 268,83 €	16 440 340,04 €	-239 928,79 €	

1.4. Affectation du résultat tenant compte de ce Compte Administratif

L'excédent de fonctionnement à reporter s'élève à 899 399,53 € (pour un CA extrapolé de 927 475,86 € lors du Débat d'Orientations Budgétaires).

Comme évoqué lors du DOB, le report de dépenses d'investissements, associé à la perception d'un acompte de subvention, engendrent des recettes, relatives aux emprunts, trop importantes à hauteur de 332 000€. Cet écart est pris en compte dans le calcul des emprunts sollicités en 2024.

	CA 2023	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 243 541,86 €	3 524 958,18 €
Dépenses	14 866 161,66 €	3 539 451,99 €
Résultat de fonctionnement	377 380,20 €	
Résultat d'investissement		-14 493,81 €
<i>Résultats reportés n-1</i>	1 196 798,18 €	-260 231,13 €
Résultats cumulés	1 574 178,38 €	-274 724,94 €
Restes à réaliser Investissement :		
<i>Recettes</i>		0,00 €
<i>Dépenses</i>		400 053,91 €
Total		-400 053,91 €
Affectation au 1068		674 778,85 €
Résultat à reporter en N+1		
<i>001 Résultat d'investissement</i>		-274 724,94 €
<i>002 Résultat de fonctionnement</i>	899 399,53 €	

2. Proposition de Budget Primitif 2024

A l'image du Compte Administratif 2023, le Budget Primitif 2024 avait également fait l'objet d'une analyse précise, lors de la Commission Finances du 7 février, puis lors du Comité Syndical du 21 février 2024, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

- Les reports de titres et mandats, de l'exercice 2023 vers l'exercice 2024, ont été intégrés.
- Les autres modifications, apportées depuis l'analyse du DOB, sont présentées au §2.1.
- Par ailleurs, l'accompagnement de la Communauté de Communes Roumois Seine, préalable au transfert de la compétence « Collecte » des déchets au 1^{er} janvier 2025, n'avait pas été inscrit au Budget Primitif 2024, lors du DOB. Ces éléments sont détaillés au §2.2.

2.1. Modifications apportées au BP 2024

Composteurs individuels

L'acquisition de 400 composteurs individuels avait été inscrite en investissement, au chapitre 21, pour un montant de 31 300€ TTC.

Ces achats étant destinés à une revente auprès des administrés, cette dépense a été retirée de l'investissement, pour être inscrite au fonctionnement, au chapitre 011.

- Facturation de 200 composteurs, à 40€ TTC. Inscription de 8 000 € au chapitre 70.

Pénalités financières relatives au ramassage du verre en apport volontaire

Le marché de ramassage du verre, en apport volontaire, a fait l'objet de nombreux dysfonctionnements, aux mois de janvier et février 2024.

A l'issue d'une réunion organisée entre le SDOMODE et son prestataire, le 28 février 2024, une pénalité financière de 14 250 € HT sera appliquée. Une pénalité complémentaire de 8 150 € HT reste en suspens. Cette dernière sera appliquée en cas de nouvel incident.

Il est proposé d'affecter ce budget au chapitre 21, dans le cadre de l'acquisition de colonnes d'apport volontaire de verre, afin de remplacer des colonnes vieillissantes. Les communes ayant subi des défauts de collectes seraient alors prioritaires. 9 colonnes viendraient compléter une commande initiale de 48 colonnes.

Il est proposé d'inscrire :

- 14 250 € HT (pas d'application de TVA sur les pénalités) en recettes de fonctionnement au chapitre 75 ;
- 14 250 € HT, soit 17 100 € TTC (TVA à 20%, FCTVA à 16.404%) en dépenses d'investissement, au chapitre 21.

Créances irrécouvrables et provisions pour créances douteuses

Report de l'inscription initiale de 2023 pour 199 000€ (Bioévolution et Europower) en créances irrécouvrables.

Proposition d'inscription complémentaire, de la part de la Trésorerie, de 6 000€ en créance irrécouvrable et 11 000€ en provisions pour créances douteuses, relatives aux apports de clients professionnels en déchèteries (prise en compte théorique d'un pourcentage des recettes de clients professionnels, tenant compte de l'historique des précédents exercices budgétaires – environ 3%).

- Inscription identique en recettes : 216 000€ au chapitre 78.

Actualisation des remboursements d'emprunts

Reports d'échéances de 2023 à 2024 et prise en compte d'un appel de la totalité de l'emprunt, inscrit en 2024, dès le premier semestre.

Les intérêts et le remboursement du capital évolueraient ainsi respectivement de +22 529€ (fonctionnement) et de +33 665€ (investissement), par rapport au BP proposé le 7 février 2024.

Dépenses imprévues

La préparation du BP 2024 en commission finances prévoit un résultat de fonctionnement 2024 de 290 975,13€. Ce montant, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au *Chapitre 022. Dépenses imprévues*.

En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaîtra pas au BP2024 de fonctionnement. Ce même montant est ainsi inscrit au *Chapitre 011. Charges à caractère général*.

2.2. Accompagnement de la CC Roumois Seine dans le cadre de la mise en place de la TEOMI

Présentation des modalités d'accompagnement

Les nouveaux statuts du SDOMODE prendront effet au 1^{er} janvier 2025. Un scénario de transfert anticipé de la compétence « Collecte » de la CCRS vers le SDOMODE, au 1^{er} mai 2024, a été étudié. Il ne peut toutefois pas être retenu, car cette anticipation, pour un adhérent, perturbe l'application des statuts à l'échelle du syndicat et ne permettrait plus de bénéficier de certaines dérogations.

- **Le SDOMODE pourrait toutefois travailler conjointement avec la CCRS et déployer les moyens nécessaires sur le terrain, dans le cadre d'une convention, couvrant la période d'avril à décembre 2024.**

Cette démarche a été présentée en Conférence des Maires, le 11 mars 2024. La prise de délibération relative au transfert de compétence est fixée au 25 mars 2024.

Dans ce scénario:

- Le SDOMODE se chargerait des recrutements et de l'encadrement des nouveaux agents.
- La CCRS conserverait l'encadrement direct de son service « déchets » actuel.
- Le dossier serait directement coordonné par les DGS des deux structures.
- Un comité de pilotage serait créé, au sein de la CC Roumois Seine.
- La CCRS rémunérerait, mensuellement, le SDOMODE, au titre des moyens humains réellement déployés.

Le SDOMODE propose ainsi de lancer plusieurs recrutements, afin de réaliser, conjointement aux services de la CC Roumois Seine, le diagnostic du parc de contenants et la mise à jour de la base de données:

- Un chargé de projet de mise en œuvre de la TEOMI,
- 6 référents de la TEOMI (profil enquêteurs/ambassadeurs du tri).

Hormis ces recrutements, le service en charge du développement commercial du SDOMODE (responsable de service et 3 agents conseil) réaliserait l'accompagnement des gros producteurs (publics et privés) et étudierait la mise en place de points d'apport volontaire et de regroupement (habitat collectif, résidences secondaires, etc.). Le recrutement de 2 agents, initialement prévu en 2025, serait anticipé.

Les services du SDOMODE suivants peuvent également être concernés:

- Service marchés publics (une gestionnaire) ;

- Service communication (une responsable et une chargée de création graphique).

Remarque: en cas de difficulté de recrutement, les agents du service animation du SDOMODE pourraient également être sollicités.

Les besoins seraient régulièrement mis à jour par le comité de pilotage. Ils sont estimés, en moyenne, à 130 jours/mois, répartis entre les 14 agents du SDOMODE concernés, soit environ 1 170 jours en 2024.

Le SDOMODE se chargerait de la mise en place des moyens matériels nécessaires: locaux, véhicules, informatique, téléphonie.

- **Il est proposé de conventionner au tarif unique de 110€ par demi-journée de 4h, soit environ 257 000€ pour la période d'avril à décembre 2024.**

Ces dépenses seraient éligibles au dossier de financement signé par la CCRS avec l'ADEME, dans le cadre de l'instauration de la TEOMI (460 000€ de subvention maximum, hors investissement).

Dans ce scénario, la CC Roumois Seine devrait, par ailleurs, directement prendre en charge les dépenses relatives à son service « déchets » existant, à son contrat de collecte, aux logiciels (tarification incitative et mise à jour de la base de données), aux impressions de supports de communication ainsi qu'aux investissements de conteneurisation.

Elément financiers intégrés au BP 2024

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Véhicules : 45 000 € pour 5 véhicules, amortis sur 5 ans.

Matériel informatique et téléphonie : 13 000€ pour 9 postes, amortis sur 3 ans.

L'aménagement de locaux au Cetraval avait déjà été intégré à la première version du BP 2024.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général

Licences informatiques, abonnement téléphonique, etc : 3 600 € pour 9 postes.

Electricité : le budget n'a pas été modifié.

Carburant : 15 000 € pour les 5 véhicules.

Chapitre 012 – dépenses de personnel :

9 recrutements dès le mois d'avril, soit 210 000 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013-atténuation de charges.

257 000€, dans le cadre de la convention signée avec la CC Roumois Seine.

2.3. Tableau récapitulatif du Budget Primitif 2024 d'investissement

Dépenses d'investissement		CA 2023	BP 24 proposition du 7/2/24	BP 2024	Ecart BP 24 proposition du 7/2/24 et BP 2024	Commentaire
040	Amortissement des subventions	127 829,58 €	162 511,00 €	162 511,00 €	0,00 €	
16	Remboursement d'emprunts	1 887 927,71 €	1 685 065,68 €	1 718 731,00 €	33 665,32 €	Mise à jour des remboursements d'emprunts.
20	Immobilisations incorporelles	5 724,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	765 020,05 €	3 248 956,68 €	3 293 756,68 €	44 800,00 €	Acquisition de composteurs déplacée en fonctionnement; acquisition de colonnes supplémentaires d'AV; moyens matériels liés à la convention CCRS.
23	Opérations équipement en cours	752 950,65 €	2 075 834,00 €	2 075 834,00 €	0,00 €	
TOTAL		3 539 451,99 €	7 277 367,36 €	7 355 832,68 €	78 465,32 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	305 719,10 €	274 724,94 €	-30 994,16 €	Ecart lié à la mise à jour du résultat de l'exercice 2023.
		3 799 683,12 €	7 583 086,46 €	7 630 557,62 €	47 471,16 €	
Reste à réaliser		400 053,91 €			0,00 €	
Recettes d'investissement		CA 2023	BP 24 proposition du 7/2/24	BP 2024	Ecart BP 24 proposition du 7/2/24 et BP 2024	Commentaire
021	Virement de la section de fonctionnement		947 507,81 €	961 641,90 €	14 134,09 €	
024	Produits de cession	0,00 €	20 000,00 €	34 550,00 €	14 550,00 €	Ajout de la cession de la bande de terrain à Menneval.
040	Amortissement des immobilisations	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	0,00 €	
10222	FCTVA	131 610,59 €	424 850,50 €	424 850,50 €	0,00 €	
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	705 991,78 €	674 778,85 €	-31 212,93 €	Ecart lié à la mise à jour du résultat de l'exercice 2023.
13	Subventions d'investissement	301 951,38 €	1 194 136,37 €	1 194 136,37 €	0,00 €	
16	Emprunt	1 300 000,00 €	3 110 000,00 €	3 160 000,00 €	50 000,00 €	
TOTAL		3 524 958,18 €	7 583 086,46 €	7 630 557,62 €	47 471,16 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			0,00 €	0,00 €	
		3 524 958,18 €	7 583 086,46 €	7 630 557,62 €	47 471,16 €	
Reste à réaliser						

2.4. Tableau récapitulatif du Budget Primitif 2024 de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2023	BP 24 proposition du 7/2/24	BP 2024	Ecart BP 24 proposition du 7/2/24 et BP 2024	Commentaire
011	Charges à caractère général	9 365 405,36 €	10 099 741,48 €	10 145 241,48 €	45 500 €	Intégration de l'acquisition de composteurs, initialement inscrite en investissement. Report de mandats annulés en 2023. Intégration des dépenses relatives au conventionnement avec la CCRS. Ce montant s'élèvera à 10 436 216,61€ au BP, en intégrant 290 975,13€ du chapitre 022.
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 825 239,27 €	4 092 458,02 €	4 306 177,02 €	213 719,00 €	Intégration des dépenses relatives au conventionnement avec la CCRS et d'un report de mandat de 2023.
022	Dépenses imprévues		366 260,79 €	290 975,13 €	-75 285,66 €	Ce montant de 290 975,13€, correspondant au résultat de fonctionnement à reporter en fin d'année 2024, sera intégré au chapitre 011 dans le cadre du vote du BP2024, car le chapitre 022 n'apparaît plus au BP dans le cadre de la M57.
023	Virement à la section d'investissement		947 507,81 €	961 641,90 €	14 134,09 €	Ajustement lié à l'équilibre budgétaire.
042	Dotations aux amortissements	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €	1 180 600,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	207 014,64 €	265 700,00 €	470 700,00 €	205 000,00 €	Report en 2024 de la double inscription (dépenses et recettes) Europower et Bioévolution + montant supplémentaire de 6 000€.
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetraval)	228 422,23 €	259 440,76 €	281 970,00 €	22 529,24 €	Mise à jour des remboursements d'emprunts.
67	Charges exceptionnelles	109,00 €	1 000,00 €	40 190,00 €	39 190,00 €	Annulation de titre de l'exercice 2023.
68	Provisions sur charges ultérieures			11 000,00 €	11 000,00 €	Provision pour éventuelle nouvelle perte irrécouvrable, dans le cadre des apports de clients professionnels en déchèteries. Double inscription en recette au chapitre 78.
	TOTAL	14 866 161,66 €	17 212 708,86 €	17 688 495,53 €	475 786,67 €	
Recettes de fonctionnement		CA 2023	BP 24 proposition du 7/2/24	BP 2024	Ecart BP24 proposition du 7/2/24 et BP24	Commentaire
013	Atténuations de charges	109 405,44 €	100 000,00 €	357 000,00 €	257 000,00 €	Convention d'accompagnement de la CCRS.
042	Reprise des subventions	127 829,58 €	162 511,00 €	162 511,00 €	0,00 €	
70	Produit des services	2 076 380,84 €	1 834 093,00 €	1 850 706,00 €	16 613,00 €	Reports de titres annulés en 2023. Facturation des composteurs aux administrés.
70	Facturation professionnels	364 011,42 €	270 000,00 €	270 000,00 €	0,00 €	
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 702 551,88 €	3 471 690,00 €	3 471 690,00 €	0,00 €	
74	Contributions des collectivités	9 534 287,48 €	10 112 239,00 €	10 112 239,00 €	0,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	119 863,88 €	184 700,00 €	198 950,00 €	14 250,00 €	Inscription de la pénalité financière liée au ramassage du verre en AV.
77	Produits exceptionnels	209 211,34 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	
78	Reprise sur amort et provisions	0,00 €	0,00 €	216 000,00 €	216 000,00 €	Double inscription relative aux chapitres 65 et 68.
	TOTAL	15 243 541,86 €	16 285 233,00 €	16 789 096,00 €	503 863,00 €	
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	927 475,86 €	899 399,53 €	-28 076,33 €	Ecart lié à la mise à jour du résultat de l'exercice 2023.
		16 440 340,04 €	17 212 708,86 €	17 688 495,53 €	475 786,67 €	

2.5. Simulation de résultat à fin 2024

Si les dépenses et recettes inscrites sont tenues, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 290 975€ (contre 366 261 € lors du Débat d'Orientations Budgétaires).

Comme indiqué précédemment, ce montant de 290 975,13€, correspondant au résultat de fonctionnement à reporter en fin d'année 2024, sera intégré au chapitre 011 dans le cadre du vote du BP2024, car le chapitre 022 n'apparaît plus au BP dans le cadre de la M57.

	Budget primitif 2024	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	16 789 096,00 €	6 668 915,72 €
Dépenses	16 435 878,50 €	7 355 832,68 €
Résultat de fonctionnement	353 217,50 €	
Résultat d'investissement		-686 916,96 €
<i>Résultats reportés n-1</i>	899 399,53 €	-274 724,94 €
Résultats cumulés	1 252 617,03 €	-961 641,90 €
Restes à réaliser Investissement :		
<i>Recettes</i>		0,00 €
<i>Dépenses</i>		0,00 €
Total		0,00 €
Affectation au 1068		961 641,90 €
Résultat à reporter en N+1		
<i>001 Résultat d'investissement</i>		-961 641,90 €
<i>002 Résultat de fonctionnement</i>	290 975,13 €	

3. Présentation détaillée du BP 2024

3.1. Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Remboursement emprunts

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
2 008 961 €	1 887 927,71 €	1 718 731,00 €	- 169 196,71 €

Le remboursement des emprunts signés en 2024, détaillés en page 16, a été comptabilisé à compter du 4^{ème} trimestre 2024. Ces nouvelles dépenses sont compensées par le remboursement complet du prêt relais contracté pour la ressourcerie, à hauteur de 270 000 €, en janvier 2023.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
2 045 785,92 €	765 020,05 €	3 293 756,68 € (Dont 400 053,91 € de RAR 2023)	+ 2 528 736,63 €

Le tableau suivant détaille ces investissements :

Service	Libellé dépense	RAR 2023	Nouvelles dépenses 2024	BP 2024	Durée d'amortissement
Investissements - Chapitre 21		400 053,91 €	2 893 702,77 €	3 293 756,68 €	
Tous services	Matériel informatique	517,02 €	27 000,00 €	27 517,02 €	3
	Matériel de vidéosurveillance déchèteries	- €	35 000,00 €	35 000,00 €	5
Quais de transfert	Matériel de vidéosurveillance quais de transfert		15 000,00 €	15 000,00 €	5
Tous services	Téléphonie portable et fixe	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	3
	Migration informatique		100 000,00 €	100 000,00 €	5
	10 voitures d'occasion		90 000,00 €	90 000,00 €	5
	Changement 18 radiateurs bureaux Bernay	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10
Quais de transfert	Réfection des portes sectionnelles du quai de Bernay		10 000,00 €	10 000,00 €	5
Communication	3 barnums, 1 comptoir et 4 roll-ups	5 307,70 €		5 307,70 €	5
Centre de tri	Gros Entretien et Renouvellement	16 620,00 €	20 000,00 €	36 620,00 €	7
	Presse à polystyrène		108 000,00 €	108 000,00 €	10
	Colonnes d'apport volontaire	- €	368 460,00 €	368 460,00 €	10
Déchèteries	10 colonnes enterrées		86 400,00 €	86 400,00 €	10
Centre de tri	Cuve roulante 1000L	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	7
Tous services	Petit matériel	1 056,00 €		1 056,00 €	5
Déchèteries	Terrassement Bourg Achard et Bernay		100 000,00 €	100 000,00 €	15
	Local gardien Bourg-Achard		27 600,00 €	27 600,00 €	10
	Blocs modulo pour cases en déchèteries		42 000,00 €	42 000,00 €	15
	Petit matériel d'exploitation et d'entretien des espaces verts		5 000,00 €	5 000,00 €	5

Service	Libellé dépense	RAR 2023	Nouvelles dépenses 2024	BP 2024	Durée d'amortissement
Investissements - Chapitre 21		400 053,91 €	2 893 702,77 €	3 293 756,68 €	
Déchèteries	Barrières déchèterie: barrière, borne et génie civil		90 000,00 €	90 000,00 €	10
	2 télescopiques en 2023 (modèle de démo ou occasion).	57 600,00 €		57 600,00 €	5
	2 télescopiques et 1 mini-pelle en 2024 (modèle de démo ou occasion).		170 000,00 €	170 000,00 €	5
	Remise en état du pont-bascule d'Amfreville		20 000,00 €	20 000,00 €	10
	Remplacement de la signalétique des bennes en déchèteries		20 000,00 €	20 000,00 €	7
Ressourcerie	Auvent entrepôt	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	15
	Changement 18 radiateurs partie administrative		9 000,00 €	9 000,00 €	10
	Abri fumeur		2 000,00 €	2 000,00 €	10
	Sas entrée administrative		2 500,00 €	2 500,00 €	10
	Gyrophare raccordé à l'alarme incendie		500,00 €	500,00 €	5
	Matériel D3E		6 000,00 €	6 000,00 €	5
	Porte de magasin avec poignée		5 200,00 €	5 200,00 €	5
	Réfection du parking		50 000,00 €	50 000,00 €	10
Cetraval - Biodéchets	Compostage partagé	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	5
	Bioseaux	- €	73 284,00 €	73 284,00 €	5
	Machine lavage caisses palettes	52 254,00 €	- €	52 254,00 €	10
	Caisses-palettes	- €	130 000,00 €	130 000,00 €	7
	Points d'apport volontaire	- €	551 040,00 €	551 040,00 €	10
	Camions de collecte	137 400,00 €	300 000,00 €	437 400,00 €	7
	2 Chargeurs de collecte	128 232,00 €		128 232,00 €	7
	1 engin de manutention pour les caisses-palettes (modèle de démonstration ou occasion) + 1 interface tête rotative pour un second engin		45 000,00 €	45 000,00 €	5
	Informatisation des camions de collecte		17 000,00 €	17 000,00 €	5
	Liaison fibre bâtiment Cetraval		3 000,00 €	3 000,00 €	10
Cetraval - casier VIII + plâtre	Pompe casier VIII d	199,69 €		199,69 €	7
Cetraval	Plateforme de broyage du bois		150 000,00 €	150 000,00 €	15
	Compacteur de déchets		138 000,00 €	138 000,00 €	7
	Remplacement de 8 radiateurs		4 000,00 €	4 000,00 €	10
	Climatisation		5 500,00 €	5 500,00 €	7
	Petit matériel (débroussaillage, etc.)		5 000,00 €	5 000,00 €	5
	Compresseur Naturaltech		2 000,00 €	2 000,00 €	7
	Pompe à lixiviats		7 000,00 €	7 000,00 €	7
	Fournitures et matériel		6 000,00 €	6 000,00 €	7
	Remplacement du disconnecteur		3 000,00 €	3 000,00 €	10
	Moto pompe (pots de purge)		218,77 €	218,77 €	5
	Plantation de haie casier VIII (conformité AP) + arbustes casier VII	867,50 €		867,50 €	10

Chapitre 23 - Opérations d'équipements en cours

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
2 333 031 €	752 950,65 €	2 075 834 €	+ 1 322 883,35€

Les dépenses inscrites au chapitre 23 concernent les travaux relatifs à la création de casiers de stockage au CETRAVAL, ainsi que la création d'une unité de déconditionnement de biodéchets au CETRAVAL.

Service	Libellé dépense	RAR 2023	Nouvelles dépenses 2024	BP 2024	Durée d'amortissement
INVESTISSEMENTS - CHAPITRE 23		0,00 €	2 075 834,00 €	2 075 834,00 €	
Investissements - Chapitre 23 OP 1102		0,00 €	445 000,00 €	445 000,00 €	
Cetraval - casier VIII + plâtre	DDAE casier amiante + DDAE casier OM		15 000,00 €	15 000,00 €	10
	MOE casier 8F + casier plâtre		30 000,00 €	30 000,00 €	10
	Agrandissement casier plâtre		400 000,00 €	400 000,00 €	10
Investissements - Chapitre 23 OP 1106		0 €	1 630 834,00 €	1 630 834,00 €	
Cetraval - Biodéchets	Génie Civil et bâtiment		419 551,00 €	419 551,00 €	20
	Chemin d'accès		10 000,00 €	10 000,00 €	7
	Déconditionneur + Hygiénisation + stockage		624 283,00 €	624 283,00 €	10
	Récupération des eaux de pluies (gouttières, citerne...)		20 000,00 €	20 000,00 €	15
	Assainissement		10 000,00 €	10 000,00 €	15
	Electricité		80 000,00 €	80 000,00 €	10
	Plomberie+ douche + WC		8 000,00 €	8 000,00 €	15
	Internet (tranchée passage câble)		1 000,00 €	1 000,00 €	15
	Aménagement salle réunion, bureaux + Vestiaires		25 000,00 €	25 000,00 €	15
	Station lavage véhicule		3 000,00 €	3 000,00 €	15
	Panneaux photovoltaïque Toiture		230 000,00 €	230 000,00 €	15
	Chaudière biomasse		200 000,00 €	200 000,00 €	15

Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
55 724 €	5 724 €	105 000 €	+ 99 276 €

Ces dépenses sont liées à l'acquisition de deux logiciels, d'exploitation et de centralisation des données permettant un interfaçage entre les nouveaux logiciels que le SDOMODE acquerra et ceux déjà existants.

Ce logiciel devra être évolutif et intégrer notamment l'identification des administrés en déchèteries, vraisemblablement dans le cadre d'une lecture de plaque d'immatriculation.

Ces éléments ont été étudiés en Bureau Syndical du 6 septembre 2023.

Service	Libellé dépense	RAR 2023	Nouvelles dépenses 2024	BP 2024	Durée d'amortissement
INVESTISSEMENTS - CHAPITRE 20		0 €	105 000,00 €	105 000,00 €	
Tous services	Logiciel (exploitation, facturation, barrières déchèteries et communication)		50 000,00 €	50 000,00 €	3
	Logiciel de centralisation des données		55 000,00 €	55 000,00 €	3

Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
776 000 €	301 951,38 €	1 194 136,37 €	+ 892 184,99 €

La subvention d'investissement attendue est liée à la mise en place de la collecte et du déconditionnement des biodéchets, pour 1 189 761 €, complétée par 4 375 € au titre du compostage individuel.

Chapitre 16 - Emprunts

BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
2 800 000 €	1 300 000 €	3 160 000 €	+ 1 860 000 €

La contractualisation d'un prêt relais est proposé, pour un montant total de 300 000 €, dans le cadre de la vente des 9 parcelles constructives à Menneval. Il serait progressivement remboursé, en fonction de la vente des terrains.

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, dans le cadre du Compte Administratif 2023, l'appel à emprunt de 2024 doit tenir compte du CA 2023.

- Ces éléments sont donc détaillés dans le tableau suivant.

Durée d'amortissement et d'emprunt	2023				2024			
	Montant de l'investissement HT	Montant de la subvention	Emprunt	Ecart à prendre en compte au BP 2024	Montant de l'investissement HT	Montant de la subvention	Emprunt Maximum	Emprunt proposé au BP 2024
3	29 778 €	0 €	0 €	29 778 €	114 598 €		144 376 €	0 €
5	109 388 €	0 €	0 €	109 388 €	550 972 €	167 323 €	493 038 €	490 000 €
7	26 686 €	0 €	0 €	26 686 €	770 793 €	108 333 €	689 146 €	680 000 €
10	319 470 €	0 €	500 000 €	-180 530 €	2 114 504 €	918 480 €	1 015 493 €	1 010 000 €
15	784 424 €	301 951 €	800 000 €	-317 528 €	661 667 €		344 139 €	340 000 €
20	0 €	0 €	0 €	0 €	349 626 €		349 626 €	340 000 €
Total	1 269 746 €	301 951 €	1 300 000 €	-332 206 €	4 562 159 €	1 194 136 €	3 035 817 €	2 860 000 €

Il est proposé d'autofinancer prioritairement les investissements amortis sur 3 ans (logiciels, matériel informatique et téléphonie).

Les emprunts suivants sont ainsi proposés. Ils seraient toutefois sollicités uniquement lors de la réalisation des différentes acquisitions et de l'aboutissement des projets.

Nature des investissements	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt
Véhicules légers d'occasion, matériel de vidéosurveillance, engins de manutention, etc.	490 000 €	5 ans
Camions de collecte des biodéchets, compacteur de déchets pour le Cetraval, matériel d'exploitation et de GER du centre de tri (Gros Entretien et Renouvellement), contenants de collecte de biodéchets, etc.	680 000 €	7 ans
Acquisition de colonnes d'apport volontaire (verre, fibreux et biodéchets), réseaux. Process de déconditionnement et hygiénisation de biodéchets.	1 010 000 €	10 ans
Travaux de terrassement en déchèteries, panneaux photovoltaïque, chaudière biomasse, etc.	340 000 €	15 ans
Construction du bâtiment de déconditionnement des biodéchets.	340 000 €	20 ans

Chapitre 024 – Produits de cession

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
344 550 €	0 € (inscription au chapitre 77)	34 550 €	+ 34 550 €

La vente des terrains de la ressource, couverte par un prêt relais, n'est pas inscrite au BP 2024.

L'inscription comptable de la cession de la bande de terrain annexant la Ressourcerie (vente à la mairie de Menneval, pour 14 550 € HT) a été reportée à 2025.

Seule une recette relative à la vente de matériel de manutention d'occasion est envisagée, comme chaque année.

Chapitre 10222 – FCTVA

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
131 611 €	131 610,59 €	424 850,50 €	+ 293 239,91 €

Pour rappel, le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée correspond au remboursement de la TVA, versée dans le cadre d'investissements, réalisés lors de l'exercice n-1 ou n-2, à hauteur de 16,404%.

Contrairement à certaines collectivités, le SDOMODE, dans le cadre de son instruction budgétaire et comptable M14, fait l'objet d'un remboursement sous deux ans. Une avance de FCTVA, à hauteur de 70% de l'exercice budgétaire suivant, est toutefois possible.

Par ailleurs, le SDOMODE est assujéti à la TVA pour les activités liées à la Ressourcerie.

Les éléments suivants ont été appliqués aux budgets prévisionnels du SDOMODE :

FCTVA	Dépenses éligibles HT	FCTVA			
		2 023	2 024	2 025	2 026
Biens acquis en 2021	802 307	131 611 €			
Biens acquis en 2022	2 601 381		424 850 €		
Biens acquis en 2023	1 058 121			173 574 €	
Biens acquis en 2024	4 560 189				691 024 €
FCTVA incluant un acompte de 70% de l'exercice suivant			546 352 €	535 789 €	207 307 €
FCTVA incluant un acompte de 70% de l'exercice suivant			424 850 €	657 291 €	207 307 €

L'acompte de 70% du FCTVA 2024 n'a pas été appliqué en 2024, afin de conserver une marge de manœuvre, en cas de nécessité d'ajustement budgétaire en cours d'année. Il pourrait être sollicité en cours d'année, en cas de besoin.

Tableau récapitulatif

Dépenses d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
040	Amortissement des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	162 511,00 €
16	Remboursement d'emprunts	2 008 961,00 €	1 887 927,71 €	1 718 731,00 €
20	Immobilisations incorporelles	55 724,00 €	5 724,00 €	105 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 045 785,92 €	765 020,05 €	3 293 756,68 €
23	Opérations équipement en cours	2 333 031,00 €	752 950,65 €	2 075 834,00 €
TOTAL		6 576 236,92 €	3 539 451,99 €	7 355 832,68 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	260 231,13 €	260 231,13 €	274 724,94 €
		6 836 468,05 €	3 799 683,12 €	7 630 557,62 €
Reste à réaliser			400 053,91 €	
Recettes d'investissement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	1 008 752,00 €		961 641,90 €
024	Produits de cession	344 550,00 €	0,00 €	34 550,00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €
10222	FCTVA	131 611,00 €	131 610,59 €	424 850,50 €
1068	Excédent de fct capitalisé	551 425,05 €	551 425,05 €	674 778,85 €
13	Subventions d'investissement	776 000,00 €	301 951,38 €	1 194 136,37 €
16	Emprunt	2 800 000,00 €	1 300 000,00 €	3 160 000,00 €
TOTAL		6 836 468,05 €	3 524 958,18 €	7 630 557,62 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
		6 836 468,05 €	3 524 958,18 €	7 630 557,62 €
Reste à réaliser				

1.1. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011. Charges à caractère général

BP 2023 + DM1 (BP initial)	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
9 669 412 € (9 709 412 €)	9 365 405,36 €	10 145 241,48 € (10 436 216,61 € en intégrant les dépenses imprévues)	+ 779 836,12 € (+ 1 070 811,25 €)

Cette extrapolation tient compte des éléments présentés au DOB :

- Production d'ordures ménagères de 33 214 tonnes ;
- 6 400 tonnes d'encombrants ;
- 1 800 tonnes de refus de tri ;
- 2 000 tonnes de plâtre ;
- 8 414 tonnes d'incinération
- 33 000 tonnes de stockage (hors plâtre) au CETRAVAL ;
- TGAP évoluant de 1924 380 € en 2023 à 2 355 257 € en 2024.

Par ailleurs, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Un démarrage de la collecte et du traitement des déchets alimentaires a également été prise en compte.
- Une révision moyenne des prix des marchés de prestations de services de 4% a été appliquée.
- Un budget d'électricité de 495 000 € (pour 426 000 € en 2023). Le SDOMODE dispose de deux contrats. Le premier concerne les déchèteries et les quais de transfert, alors que le second regroupe le CETRAVAL, le centre de tri, le siège administratif et la Ressourcerie. Ce second contrat étant trop onéreux par rapport au premier, il a été résilié. Un nouveau marché a pris effet en novembre 2023. L'augmentation de l'électricité sera ainsi inévitable en 2024, mais devrait être davantage maîtrisée qu'en 2023.

Des engagements ont par ailleurs été inscrits au Compte Administratifs 2023, afin de ne pas reporter en 2024 le traitement de déchets verts, bois ou gravats présents sur les plateformes, tout comme le bassin de lixiviats du CETRAVAL, contenant 2000m3 à traiter en fin d'année 2023.

Enfin, les éléments suivants, ajustés entre le DOB et la Commission Finances du 20 mars 2023, ont été intégrés :

- Acquisition de 400 composteurs individuels, initialement inscrite en investissement mais destinés à une revente, pour un montant de 31 300€ TTC.
- Dépenses relatives à la mise en place de la TEOMI sur la CCRS :
 - Licences informatiques, abonnement téléphonique, etc : 3 600 € pour 9 postes.
 - Carburant : 15 000 € pour les 5 véhicules.

La préparation du BP 2024 en commission finances prévoit un résultat de fonctionnement 2024 de 290 975,13€. Ce montant, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M14, était inscrit au *Chapitre 022. Dépenses imprévues*. En application du référentiel M57, ce chapitre n'apparaîtra pas au BP2024 de fonctionnement. Ce même montant est ainsi inscrit au *Chapitre 011. Charges à caractère général*.

Chapitre 012. Charges de personnel

BP 2023 + DM1 (BP initial)	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
3 850 000 € (3 810 000 €)	3 825 239,27 €	4 306 177,02 €	+480 937,75 €

Le tableau suivant détaille la proposition d'évolution de charges de personnel pour l'exercice 2024.

Objet	Evolution CA 2023 / BP 2024	Commentaire
Report du CA 2022 au BP 2023	- 120 500 €	Pour rappel, 120 500€ de dépenses, relatives à l'exercice 2023, avaient été reportées au BP 2024, en raison de l'absence de prise d'une Décision Modificative dans les délais, en fin d'exercice 2022. Hors report, le CA 2023 s'élève ainsi à 3 708 443 €
Report du CA 2023 au BP 2024	+7 437,75 €	Annulation de mandat 2023 pour 3 718,75 €. Ajout d'un montant de 3 719 € au BP 2024.
Réforme des carrières, changements de grades et avancements d'échelons	+74 000 €	
Proposition de CIA 2023	+20 000 €	Complément Indemnitaires Annuel, calculé sur l'évaluation professionnelle de l'année écoulée, l'absentéisme, etc. Il est, au SDOMODE, dissocié du grade. A titre d'information, cette enveloppe permettrait à un agent d'obtenir un CIA maximum d'environ 250 €.
Collecte des biodéchets	+40 000€	3 chauffeurs, à compter de septembre 2024.
Déconditionnement et hygiénisation des biodéchets	+17 500€	1 agent à compter de juillet. Remplacements d'été puis exploitation de l'unité de déconditionnement en septembre 2024.
Collecte et traitement des biodéchets	+30 000 €	1 encadrant à partir de mai 2024.
Mécanicien engins	+30 000 €	Recrutement d'un second mécanicien à compter à compter d'avril 2024.
Valoristes au centre de tri	+112 500 €	Recrutement de 6 opérateurs en contrat aidé, sur 9 mois, en cas d'arrêt de la prestation PAREC, dans le cadre de sa diminution d'agrément de contrats d'insertion. Economie de 26 000€ sur le contrat de mise à disposition de personnel.
Service aux gros producteurs de déchets (publics et privés)	+30 000 €	Recrutement d'une personne à compter d'avril 2024.
Service informatique	+20 000 €	Recrutement d'un agent en septembre + stagiaire à l'année pour renforcer l'équipe dans le cadre du transfert de compétence, impliquant la mise en place de plusieurs logiciels et une augmentation du parc informatique.
Ménage	+10 000 €	Ménage de Bernay réalisé en régie directe. Poste non pourvu et réalisé par le personnel d'autres services en 2023.
Personnel mis à disposition de la CCRS	+210 000€	Prise en charge au chapitre 012 dans le cadre d'une convention.
Total	+480 937,75 €	

Remarque : une première simulation intégrait 64 000€ de dépenses supplémentaires, dans le cadre de recrutement d'agents supplémentaires (2 ETP) en déchèteries. Ces moyens humains étaient prévus pour organiser la mise en œuvre des nouvelles filières REP.

➤ Cette proposition sera formulée dans un second temps, en cours d'année, selon l'évolution du CA 2024.

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
459 500 €	207 014,64 €	470 700 €	- 263 685,36€

Report de l'inscription initiale de 2023 pour 199 000€ (Bioévolution et Europower) en créances irrécouvrables. (*Jugement du Tribunal Administratif du 12 janvier 2016 : les sociétés Euro Power Technology et Bio Evolution ont respectivement été condamnées à payer 151 974,05 € et 934 604,15 € au SDOMODE, au titre des pertes financières subies par le syndicat*).

Proposition d'inscription complémentaire, de la part de la Trésorerie, de 6 000€ en créance irrécouvrable

Ce chapitre intègre également les indemnités versées aux communes limitrophes, le reversement à la performance aux EPCI adhérents dans le cadre d'actions de communication, etc.

Chapitre 042. Dotation aux amortissements

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
1 224 130 €	1 239 971,16 €	1 180 600 €	- 59 371,16€

Prise en compte des amortissements des biens du SDOMODE, ayant évolué en 2023.

Chapitre 66. Charges financières

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023 / BP 2024
294 425 €	228 422,23 €	281 970 €	+ 53 547 77 €

Intégration de la mise à jour des intérêts d'emprunts et des garanties financières CETRAVAL.

Chapitre 67. Charges exceptionnelles

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
1 000 €	109 €	40 190 €	+ 39 190 €

Montant proposé dans le cadre de l'annulation de facturations (ex. apports de professionnels faisant l'objet d'une pesée erronée).

Annulation de titres erronés de 2023 de reprise de papier et de ferraille.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 13. Atténuation de charges

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
81 000 €	109 405,44 €	357 000 €	+ 247 594,56 €

Intégration des recettes liées aux contrats Parcours Emploi Compétence et des remboursements d'assurance statutaire.

Une inscription relativement prudente a été réalisée sur ce chapitre.

Ajout de la convention de mise à disposition de personnel, dans le cadre de la mise en place de la TEOMI sur la CCRS.

Chapitre 70. Produit des services

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
2 003 623 €	2 076 380,84 €	1 850 706 €	- 225 674,84 €

Vente des produits recyclables :

Le tableau suivant présente les recettes inscrites (BP) et perçues (CA) en 2023, ainsi que deux propositions d'inscription budgétaire pour l'exercice 2024.

- Il est proposé d'intégrer le scénario 2 qui semble réaliste.

Flux	Compte Administratif 2023					BP 2024									
	Recettes					Tonnage annuel		Scénario 1: prix plancher				Scénario 2: dernier tarif connu (déc 23 ou jan 24)			
	Tonnage	% réalisation par rapport au BP	Montant	Prix moyen	% réalisation par rapport au BP	Extrapolation 2024	Evolution avec CA 2023	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2023	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2023	Prix unitaire	Evolution avec prix moyen 2023	Recettes annuelles	Evolution avec recettes 2023
Verre	6 513,2t	102,9%	155 694 €	23,9 €	107,6%	6 513t	0,0%	18,0 €	-24,7%	117 237 €	-24,7%	24,3 €	1,4%	157 945 €	1,4%
Papiers	2 426,2t	83,7%	190 357 €	78,5 €	60,8%	2 126t	-12,4%	48,2 €	-38,5%	102 492 €	-46,2%	75,1 €	-4,3%	159 604 €	-16,2%
Cartons	3 814,7t	105,4%	228 658 €	59,9 €	114,9%	3 757t	-1,5%	39,5 €	-34,0%	148 575 €	-35,0%	67,4 €	12,5%	253 393 €	10,8%
Tétras	147,7t	134,3%	1 477 €	10,0 €	134,3%	148t	0,0%	10,0 €	0,0%	1 477 €	0,0%	10,0 €	0,0%	1 477 €	0,0%
Plastiques	1 256,9t	118,8%	268 237 €	213,4 €	86,2%	1 156t	-8,1%	97,5 €	-54,3%	112 621 €	-58,0%	111,8 €	-47,6%	129 221 €	-51,8%
Acier	352,3t	131,5%	47 739 €	135,5 €	111,3%	310t	-12,0%	50,0 €	-63,1%	15 500 €	-67,5%	115,0 €	-15,1%	35 650 €	-25,3%
Aluminium	34,5t	101,4%	19 926 €	577,9 €	92,7%	34t	0,0%	350,0 €	-39,4%	12 068 €	-39,4%	470,0 €	-18,7%	16 206 €	-18,7%
Ferrailles	2 515,8t	95,4%	444 835 €	176,8 €	105,5%	2 516t	0,0%	115,0 €	-35,0%	285 455 €	-35,8%	160,8 €	-9,1%	404 534 €	-9,1%
Batteries	54,1t	110,5%	35 434 €	654,7 €	120,5%	46t	-14,5%	500,0 €	-23,6%	23 126 €	-34,7%	650,0 €	-0,7%	30 063 €	-15,2%
TOTAL	17115,52	100,7%	1 392 358 €		93,8%	16 606t				818 550 €				1 188 093 €	

Ressourcerie (ventes en boutique) :

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
380 000€	435 497 €	450 000 €	+ 14 503€

Il est proposé d'inscrire au budget une poursuite de l'évolution des recettes générées par la boutique, en restant toutefois prudent. Cette recette représenterait 540 000 € TTC de ventes en 2024 (pour environ 522 600 € en 2023).

Autres recettes :

Il est enfin proposé d'intégrer de façon prudente les autres recettes, pour 196 000 €, répartis de la façon suivante :

- Vente de gravats concassés (20 000 €) ;
- Vente de compost (50 000€) ;
- Vente de bois/biomasse (50 000€) ;
- Vente de pulpe de biodéchets (16 000 €) ;
- Accueil de clients extérieurs de déchets verts (60 000€) ;
- Intégration, pour 16 613€, de reports de titres de recettes de 2023.

Chapitre 70. Facturation des professionnels

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
350 000 €	364 011,42 €	270 000 €	- 94 011,42 €

Ces recettes sont réparties de la façon suivante :

- Accueil des clients professionnels en déchèteries : 250 000 €. Elles diminuent par rapport au CA 2023, en raison de la mise en place de la filière REP PMCB en déchèteries ;
- Collecte et valorisation d'archives confidentielles : 10 000 € (200 tonnes environ) ;
- Collecte de déchets alimentaires auprès des gros producteurs : 10 000 €. Estimation de 1 centime/litre, afin de se positionner sous la part incitative des ordures ménagères dans le cadre de la TEOMI (avis Bureau Syndical du 8 novembre).

Chapitre 74. Contributions des collectivités

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
9 625 239 €	9 534 287,48 €	10 112 239 €	+ 577 951,52 €

Une simulation des contributions financières sollicitées auprès des EPCI adhérents a été réalisée, en appliquant les ajustements suivants par rapport à 2023 :

- Application de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, établie à +3,9% en 2024 ;
- Evolutions de tonnages d'ordures ménagères détaillées lors du DOB ;
- Prise en compte de la hausse du prix unitaire de traitement des ordures ménagères, tenant notamment compte de la hausse de la TGAP et de la répartition entre stockage et incinération ;
- Mise en place d'une contribution forfaitaire de 2€/habitant pour le démarrage de la collecte et de la valorisation des déchets alimentaires, en septembre 2024.

Les simulations de contributions financières, par Communauté de Communes, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EPCI adhérents	Contribution mutualisée à l'habitant												
	Population	Charges de structure		Déchèteries		Tri sélectif		Amiante lié		Déchets alimentaires		Total	
		Contribution /habitant	Montant contribution										
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 523	12,03 €	667 942 €	18,50 €	1 027 176 €	1,50 €	83 285 €	0,20 €	11 105 €	2,00 €	111 046,00 €	34,23 €	1 900 552,29 €
CC Roumois Seine	42 389	12,03 €	509 940 €	18,50 €	784 197 €	1,50 €	63 584 €	0,20 €	8 478 €	2,00 €	84 778,00 €	34,23 €	1 450 975,47 €
CC Pays de Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 767	12,03 €	141 557 €	18,50 €	217 690 €	1,50 €	17 651 €	0,20 €	2 353 €	2,00 €	23 534,00 €	34,23 €	402 784,41 €
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	7 660	12,03 €	92 150 €	18,50 €	141 710 €	1,50 €	11 490 €	0,20 €	1 532 €			32,23 €	246 881,80
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 707	12,03 €	249 105 €	18,50 €	383 080 €	1,50 €	31 061 €	0,20 €	4 141 €	2,00 €	41 414,00 €	34,23 €	708 800,61 €
CC Pont-Audemer Val de Risle	33 395	12,03 €	401 742 €	18,50 €	617 808 €	1,50 €	50 093 €	0,20 €	6 679 €	2,00 €	66 790,00 €	34,23 €	1 143 110,85 €
Total	171 441	12,03 €	2 062 435 €	18,50 €	3 171 659 €	1,50 €	257 162 €	0,20 €	34 288 €	2,00 €	327 562,00 €	34,14 €	5 853 105,43 €

EPCI adhérents	Ordures ménagères: contribution individualisée													
	Ordures ménagères (poubelle grise)					Refus de tri (poubelle jaune)					Total Ordures ménagères		Services techniques et exonérations associations: contribution individualisée	
	Tonnage extrapolé	Ratio kg/hab	Montant unitaire contribution	Montant contribution	Contribution /habitant	% collecte sélective (poubelle jaune)	Tonnage estimé (10% de refus non facturés)	Montant unitaire contribution	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant contribution	Contribution /habitant	Montant unitaire contribution	Montant contribution
Intercom Bernay Terres de Normandie	10 206,32	184	123,14 €	1 256 766 €	22,64 €	17,32%	124,11 t	123,14 €	15 282 €	0,28 €	1 272 048 €	22,91 €	0,93 €	51 619 €
CC Roumois Seine	7 319,01	173	123,14 €	901 234 €	21,26 €	23,16%	174,56 t	123,14 €	21 495 €	0,51 €	922 729 €	21,77 €	0,23 €	9 907 €
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	3 014,36	256	123,14 €	371 177 €	31,54 €	15,89%	13,31 t	123,14 €	1 639 €	0,14 €	372 816 €	31,68 €	1,37 €	16 121 €
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	1 392,36	182	123,14 €	171 450 €	22,38 €	26,40%	47,49 t	123,14 €	5 848 €	0,76 €	177 298 €	23,15 €	0,23 €	1 771 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	4 153,99	201	123,14 €	511 506 €	24,70 €	22,51%	61,55 t	123,14 €	7 579 €	0,37 €	519 085 €	25,07 €	0,46 €	9 497 €
CC Pont-Audemer/Val de Risle	7 127,51	213	123,14 €	877 653 €	26,28 €	24,06%	138,79 t	123,14 €	17 090 €	0,51 €	894 743 €	26,79 €	0,34 €	11 499 €
Total	33 213,55	194	123,14 €	4 089 785 €	23,86 €	21,56%	559,82 t	123,14 €	68 935 €	0,40 €	4 158 720 €	24,26 €	0,59 €	100 414 €

EPCI adhérents	Total et évolution												
	Population			Montant total contribution					Montant contribution/habitant				
	2023	2024	Evolution 2022/2023	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 / BP2024	Évolution CA2023 / BP2024	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Évolution BP 2023 / BP2024	Évolution CA2023 / BP2024
Intercom Bernay Terres de Normandie	55 751	55 523	-0,41%	3 117 061 €	3 068 374 €	3 224 220 €	3,44%	5,08%	55,91 €	55,04 €	58,07 €	3,86%	5,51%
CC Roumois Seine	42 144	42 389	0,58%	2 231 629 €	2 239 056 €	2 383 612 €	6,81%	6,46%	52,95 €	53,13 €	56,23 €	6,19%	5,84%
CC Honfleur Beuzeville (CC Beuzeville)	11 767	11 767	0,00%	723 097 €	726 613 €	791 721 €	9,49%	8,96%	61,45 €	61,75 €	67,28 €	9,49%	8,96%
Interco Normandie Sud Eure (CC Rugles)	7 681	7 660	-0,27%	397 478 €	398 856 €	425 951 €	7,16%	6,79%	51,75 €	51,93 €	55,61 €	7,46%	7,09%
CC Lieuvin-Pays d'Auge	20 773	20 707	-0,32%	1 192 041 €	1 178 109 €	1 237 383 €	3,80%	5,03%	57,38 €	56,71 €	59,76 €	4,13%	5,37%
CC Pont-Audemer/Val de Risle	33 480	33 395	-0,25%	1 995 819 €	1 955 163 €	2 049 353 €	2,68%	4,82%	59,61 €	58,40 €	61,37 €	2,94%	5,08%
Total	171 596	171 441	-0,09%	9 657 125 €	9 566 172 €	10 112 239 €	4,71%	5,71%	56,28 €	55,75 €	58,98 €	4,81%	5,80%

Contributions individualisées relatives au remboursement des échéances d'emprunts (inscrites au chapitre 77)

Dans le cadre du transfert de la compétence « hauts de quais », le SDOMODE a eu l'obligation de reprendre les emprunts signés par les collectivités adhérentes. Les collectivités remboursent donc le SDOMODE, selon les échéances définies par le tableau d'amortissement des emprunts.

Tableau récapitulatif des montants inscrits au BP 2024 :

Collectivité	Déchèterie	Montant annuité 2024	Montant total 2024
Intercom Bernay Terres de Normandie	Brogie	29 471,08 €	29 471,08 €
CC Lieuvin Pays d'Auge	Cormeilles	28 401,28 €	44 020,71 €
	St Georges du Vièvre	15 619,43 €	
CC Roumois Seine	Amfreville – St Amand	8 220,76 €	8 220,76 €

Chapitre 74. Dotations, subventions et droits d'entrée

BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
2 821 046 €	2 702 551,88 €	3 471 690 €	+ 769 138,12 €

Les dotations, subventions et droits d'entrée se décomposent de la façon suivante en 2024 :

- Les Eco-organismes pour un total de 3 113 000 € : CITEO (2 650 000 €), REP PMCB (150 000 €), ECOLOGIC (132 000 €), ECOMOBILIER (153 000 €), ECO DDS (28 000€). Hormis la mise en place de la REP relative aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, les recettes supplémentaires par rapport à 2023 sont liées à CITEO, qui soutient les importantes quantités de produits valorisables sortis des centres de tri en 2023.
- Participation de Seine-Eure Agglomération et de la Communauté de Communes du Neubourg, à hauteur de 181 000 €, dans le cadre des services proposés pour l'utilisation de la déchèterie d'Amfreville Saint-Amand ;
- Clients extérieurs du centre de tri fibreux de Pont-Audemer (SMEOM et VEOLIA) : 137 190 € ;
- Financement ADEME et Région lié à la collecte et au traitement des biodéchets, ainsi qu'au compostage partagé : 40 500 €, dont 10 000 € de report de l'étude de faisabilité.

Chapitre 75. Autres produits de gestion courante

BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
161 400 €	119 863,88 €	198 950 €	+ 79 086,12 €

Ces recettes sont notamment liées à la refacturation de l'énergie aux prestataires en place sur le site du CETRAVAL. Elles concernent également les recettes relatives à la part salariale des titres restaurant, ainsi que le versement d'un loyer par PAREC pour l'exploitation de la ressourcerie et de SEPUR, ayant installé des locaux au CETRAVAL, dans le cadre de son marché de collecte signé avec l'IBTN.

Chapitre 77. Produits exceptionnels

BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Ecart CA 2023/ BP 2024
161 350 €	209 211,34 €	150 000 €	- 59 211,34 €

L'écart avec le CA 2023 s'explique notamment par l'intégration des produits de cession au CA, contrairement au BP (enregistrées en investissement, au chapitre 024).

Inscription de la prise en charge financière de sinistres par les assurances (inscription prudente).

Remboursement par les collectivités adhérentes, des emprunts relatifs aux déchèteries.

Tableau récapitulatif

Dépenses de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	9 669 412,18 €	9 365 405,36 €	10 436 216,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 850 000,00 €	3 825 239,27 €	4 306 177,02 €
022	Dépenses imprévues	224 973,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	1 008 752,00 €		961 641,90 €
042	Dotations aux amortissements	1 224 130,00 €	1 239 971,16 €	1 180 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	459 500,00 €	207 014,64 €	470 700,00 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières cetravail)	294 425,00 €	228 422,23 €	281 970,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	109,00 €	40 190,00 €
68	Provisions sur charges ultérieures			11 000,00 €
	TOTAL	16 732 192,18 €	14 866 161,66 €	17 688 495,53 €
Recettes de fonctionnement		BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	81 000,00 €	109 405,44 €	357 000,00 €
042	Reprise des subventions	132 735,00 €	127 829,58 €	162 511,00 €
70	Produit des services	2 003 624,00 €	2 076 380,84 €	1 850 706,00 €
70	Facturation professionnels	350 000,00 €	364 011,42 €	270 000,00 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	2 821 046,00 €	2 702 551,88 €	3 471 690,00 €
74	Contributions des collectivités	9 625 239,00 €	9 534 287,48 €	10 112 239,00 €
75	Autres produits de gestion courante	161 400,00 €	119 863,88 €	198 950,00 €
77	Produits exceptionnels	161 350,00 €	209 211,34 €	150 000,00 €
78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €	0,00 €	216 000,00 €
	TOTAL	15 535 394,00 €	15 243 541,86 €	16 789 096,00 €
002	Solde exécution fct reporté	1 196 798,18 €	1 196 798,18 €	899 399,53 €
		16 732 192,18 €	16 440 340,04 €	17 688 495,53 €